

# REGLE 3 LA RECUPERATION COLLECTIVE DU BALLON

## A – LE HORS-JEU

### 1 – Définition

C'est la **position irrégulière** d'un joueur sur le terrain entre la ligne de but adverse et le ballon au moment où celui-ci lui est envoyé par un partenaire, c'est à dire au départ du ballon. On dit qu'il est en position hors jeu **si n'importe quelle partie de la tête, du corps ou des pieds est dans la moitié de terrain adverse (ligne médiane non comprise) et plus proche de la ligne de but adverse qu'à la fois le ballon et l'avant dernier adversaire. Les mains et les bras de tous les joueurs, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.**

### 2 – Pas de hors-jeu

Un joueur n'est jamais hors-jeu si :

- ◆ il n'est pas plus avancé que le ballon, ou
- ◆ il se trouve dans sa propre moitié de terrain, ou
- ◆ il y a au moins deux adversaires sur la même ligne ou plus rapproché que lui de leur propre ligne de but, ou
- ◆ il ne se trouve simplement qu'en position de hors-jeu et n'intervient pas dans le jeu, ou
- ◆ il reçoit le ballon joué délibérément par un adversaire, ou
- ◆ il reçoit directement le ballon sur un **coup de pied de but**, un **coup de pied de coin**, ou **une rentrée de touche**.

### 3 – Position de hors jeu

Le fait d'être hors-jeu n'est pas une infraction en soi. Un joueur qui se trouve en position hors-jeu au moment où le ballon est joué ou touché par un partenaire ne sera pénalisé que s'il **commence à prendre une part active au jeu**:

- ①① en intervenant dans le jeu, car il joue ou touche le ballon passé ou touché par un partenaire, ou
- ①② en tirant un avantage, car il joue le ballon ou interfère avec un adversaire après que le ballon a été repoussé délibérément par un adversaire ou a rebondi ou été dévié par un poteau, la barre transversale, un officiel de match ou un adversaire, ou
- ①③ en interférant avec un adversaire car
  - ◆ il empêche un adversaire de jouer ou d'être en position de jouer le ballon en entravant clairement sa vision du jeu, ou



#### **DISPOSITION I – 3 – A – 7**

En cas d'infraction au hors jeu, l'arbitre accordera un CFI à l'endroit où a été commise l'infraction, y compris si elle est commise dans la propre moitié de terrain du joueur.

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 8**

Un attaquant peut quitter le terrain ou ne pas le regagner afin de ne pas faire action de jeu. S'il regagne le terrain depuis la ligne de but et fait action de jeu avant le prochain arrêt de jeu ou si la défense a renvoyé le ballon en direction de la ligne médiane et que le ballon est sorti de la surface de réparation, alors le joueur sera considéré comme étant sur la ligne de but pour toute situation de hors-jeu .

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 9**

Un attaquant qui quitte délibérément le terrain et le regagne sans l'autorisation de l'arbitre afin d'en tirer un avantage doit être averti.

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 10**

Si un attaquant demeure immobile dans le but au moment où le ballon franchit la ligne de but, le but doit être accordé sauf si le joueur commet une infraction de hors-jeu ou une infraction selon la règle 6 .

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 11**

Un joueur revenant d'une position de hors-jeu ou se trouvant en position de hors-jeu et qui se trouve sur le chemin d'un adversaire et interfère avec le mouvement de l'adversaire vers le ballon, en influençant la capacité d'un adversaire à jouer ou disputer le ballon, devra être sanctionné pour hors-jeu.

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 12**

Un joueur revenant d'une position de hors-jeu ou se trouvant en position de hors-jeu et qui se trouve sur le chemin d'un adversaire en entravant ou en faisant obstacle à la progression d'un adversaire, devra être sanctionné conformément à la règle 6.

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 13**

Si un joueur se trouvant en position de hors-jeu et se dirigeant vers le ballon avec l'intention de jouer le ballon, est victime d'une faute avant de jouer ou tenter de le jouer, ou avant de disputer le ballon à un adversaire, l'arbitre sanctionnera la faute car elle s'est produite avant l'infraction de hors-jeu.

#### **DISPOSITION I – 3 – A – 14**

Si une faute est commise contre un joueur en position de hors-jeu qui joue déjà ou tente déjà de jouer le ballon ou qui dispute le ballon à un adversaire, l'arbitre sanctionnera l'infraction du hors-jeu car elle s'est produite avant la faute.

## **B – BALLON MIS HORS DU JEU**

Un ballon mis hors du jeu par une équipe est récupéré par l'équipe adverse pour faire la remise en jeu :

- ◆ par les attaquants si le ballon est envoyé derrière la ligne de but par les défenseurs,
- ◆ par les défenseurs si le ballon est envoyé derrière la ligne de but par les attaquants,
- ◆ par un joueur de l'équipe adverse si le ballon est envoyé derrière la ligne de touche,
- ◆ par les joueurs adverses si un but est marqué.